

Avis de constitution

SOCIETE « CABINET MAITRE KAMAGATE LAMA »

Siège Abidjan Cocody Angré 8eme tranche la rue  
des banques lot 160, Lot 160, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 04/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CABINET MAITRE KAMAGATE  
LAMA »

Objet : Recouvrement – transaction – courtage et  
administration des bien conseiller – juridique -Assistance  
juridique.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous  
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous  
établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de  
commerce.

- la prise de participation dans toute société  
existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,  
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se  
rapportant directement ou indirectement à l'objet social  
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 8eme tranche la rue  
des banques lot 160, Lot 160, Ilot 0

Dirigeant(s) M KAMAGATE LAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13470 du 14/12/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°88375/GTCA/RC/2023 du 14/12/2023

